

**Syndicat de défense des intérêts de
quartier et comité des fêtes de bienfaisance
Les Echoppes-Le Vallon**

32 bis, avenue Jean Cordier
33600 PESSAC

Courriel : lesehoppes.levallon@laposte.net

« *Commission Urbanisme* »

Dossier suivi par : Annie Fargeot
06 70 56 83 68

Pessac, le 15 septembre 2009

Le président du Syndicat de quartier
à
Monsieur le maire de PESSAC

OBJET : Projets de réfection de voirie 2010-2011 : réfection de l'avenue du Dr Nancel PENARD

Référence : votre courrier du 29 mars 2009

Pièce jointe : nos propositions

Monsieur le maire,

Pour faire suite à votre courrier de référence dont nous vous remercions, et aux réunions qui ont suivi, nous vous indiquons notre position à travers les demandes de nos mandants et vous adressons en note ci-jointe nos constats et propositions pour le sujet en objet.

Le quartier est traversé par 4 voies quasi parallèles (avenues Jean JAURES, Docteur NANCEL PENARD, Jean CORDIER et Léon BLUM) dont deux sont des axes majeurs. Trois d'entre elles ont subies des travaux récents. Il est systématiquement constaté qu'après chaque réfection du revêtement, la vitesse des véhicules augmente considérablement. Nous devons le peu d'accidents corporels, sur les quatre voies citées, à l'extrême prudence des habitants du quartier. Nous souhaitons donc vous proposer dans le cadre de la réhabilitation de l'avenue citée en objet, des aménagements permettant de faire baisser naturellement la vitesse des véhicules motorisés, répondre aux besoins de la CUB et surtout amener plus de quiétude dans le quartier. Nous intégrons aussi bien les évolutions de notre quartier vers une zone urbaine que celles de la société vers des modes de déplacements autres que le véhicule motorisé individuel.

Tenant compte de ces évolutions vous constaterez que nous sommes particulièrement opposés à tout projet d'élargissement des avenues du quartier. Ainsi nous vous demandons de faire revoir le PLU, à cet égard, pour sa prochaine modification. En cohérence, dans un souci de sécurité allié aux perspectives de politiques du développement durable (économie, social et protection de l'environnement), dans lesquelles nous nous inscrivons, nous vous demandons de faire étudier par la CUB nos propositions.

Lié à un nouveau plan de circulation, les travaux attendus sur l'avenue du Dr NANCEL PENARD pourraient devenir un exemple à suivre pour les futurs aménagements de voirie du quartier.

Il nous serait agréable que vous nous indiquiez votre position vis-à-vis de la CUB sur ce dossier.

Dans l'attente, veuillez recevoir Monsieur le maire, nos respectueuses et distinguées salutations.


Copie à :

Municipalité :

- M. Gérard DUBOS
- M. Patrice VERDON
- M. PIERROT

Syndicats de quartier :

- M. LESTYNEK
- M. BETIN

Raymond Delorain


ANNEXE à la lettre du 15 septembre 2009

OBJET : Projet de réfection lourde de l'avenue NANCEL PENARD- 2010-2011.

La seule des quatre voies encore inscrite au plan de travaux 2010-2011 est l'avenue du Docteur NANCEL PENARD.

Ce projet, dans le cadre de l'emprise publique actuelle, permet, de réaliser des pistes cyclables. Notre proposition présente l'avantage, en y ajoutant la mise en place d'aménagements de moyens de réduction de vitesse et de matérialisation de traversées piétonnes, de réduire naturellement la vitesse sur cette belle avenue trop rectiligne. Elle répond par ailleurs au besoin de cohérence des raccordements de cheminements doux au sein de la ville et de la CUB. Elle s'inscrit aussi, dans le souci de répondre :

- aux besoins des plus faibles d'entre nous dans l'accès piétons par des trottoirs bitumés pour l'accès au bourg et à sa gare de TRAM, qui se situe à 15 mn à pied, mais aussi,
- à l'encouragement à cheminer et utiliser nos transports en commun plutôt que d'utiliser sa voiture.

I/ NOS CONSTATS : avenue du Docteur NANCEL PENARD

Nos observations « terrain » nous ont permis de constater que la portion d'avenue, objet du projet de travaux, se situant entre l'avenue Jean CORDIER et l'avenue des ERABLES, dans sa largeur, se révèle faire 12 mètres même un peu plus par endroit avec des trottoirs de 1,90 à 2 mètres à 95 % de la longueur. Cette situation se prolonge jusqu'à l'avenue du VALLON.

- La chaussée montre une bosse centrale et des dénivelés latéraux induisant des nuisances sonores au passage des véhicules, en particulier entre les avenues Hector DOMECCQ et Jean CORDIER.
- Les trottoirs sont aussi très dégradés : bordures et caniveaux cassés ou manquants par endroits, présentent des irrégularités fréquentes rendant la circulation difficile voire impossible notamment pour les personnes à mobilité réduite ou, les portants à roues,
- L'accès de la résidence du Pin Vert est rendu difficile, voire risqué, par un dénivelé important occasionné par la bosse centrale de la chaussée et le creux latéral vers l'accès à cette résidence.
- Les passages piétons se réduisent à trois : un au feu tricolore à la jonction de l'avenue avec Jean CORDIER, l'autre à l'arrière de l'usine Chat Botté aboutissant à l'angle de la rue Maurice FAYE, et le dernier à la jonction avec l'avenue Jean JAURES.
- L'avenue est constituée d'une chaussée de 8 mètres (intégrant des emplacements parking marqués uniquement à hauteur du Chat Botté), de trottoirs mesurant de 1,90 à 2 mètres de large (sauf exceptions devant les n° 48 et 52, 1m 50) Devant les n° 49 et 51 la végétation empêche l'identification de la limite qui paraît grandement empiétée.
- Quelques voitures stationnent parfois de façon irrégulière à hauteur de la résidence du Pin Vert, en partie de journée et pas tous les jours et à hauteur de l'usine Chat Botté. Le stationnement résidentiel de courte durée se fait en partie sur les trottoirs.

Peu de commerces attirent un stationnement très limité : la Boulangerie située au carrefour de l'avenue du VALLON, la pharmacie des Echoppes (ces deux commerces sont ouverts au principal sur l'avenue Jean JAURES), et le magasin de cycles à la jonction avec l'avenue du Hector DOMECCQ.

Seule, l'entreprise « Le Chat Botté » (pour des camions livreurs ou preneurs ?) est donc une exception où la présence des dits engins occupe la place que quelques heures. Les personnels qui en profitent parfois pourraient aussi se garer dans des rues à proximité...Le passage piétons en arrière de l'usine avait il été fait pour permettre la traversée des personnes pour cela ? En effet, on peut s'interroger sur

l'origine de la position de cette traversée piétonne qu'on pourrait mieux comprendre située à la hauteur de l'accès à la Pharmacie.

Par ailleurs et globalement, la vitesse est trop importante et la sécurité n'est pas assurée au niveau requis compte tenu de la transgression des règles du code de la route par bon nombre de conducteurs et l'absence de contrôle.

II/ NOS PROPOSITIONS :

Réaliser un projet à conception simple, de rénovation durable, dans le cadre d'une politique de sécurité alliée au développement durable :

1- Pour plus de sécurité : réduire naturellement par tout moyen adapté, la vitesse des véhicules et réaliser des passages protégés pour les piétons ;

2- Dans le cadre du développement durable :

- volet économique : ne pas élargir pour augmenter les coûts publics entraînés par l'acquisition puis, l'entretien d'une emprise publique supplémentaire dans le futur, il est à noter que la canalisation d'eau AEP est sous trottoir ; ce qui est plutôt favorable pour l'entretien et pour minimiser les coûts induits ;

- volet social : modifier le partage entre voitures, piétons et vélos, et s'inscrire délibérément dans le développement de la sécurité pour tous les usagers en changeant l'équilibre au profit des piétons et des cyclistes ;

- volet environnemental : préserver les maisons, jardins privés et leur végétation qui, à noter, sont sans coût pour la collectivité (et, accessoirement, respecter les « efforts de vie » qui ont coûté humainement aux résidents....) ;

Compte tenu des normes en vigueur, il nous semble raisonnable, dans le cadre d'une emprise de 12 mètres, d'intégrer : 6 mètres de chaussée, 3 mètres de trottoirs, 1 mètre de voie cyclable ; Il reste encore dans ce choix plus de 1 mètre partout, voire jusqu'à 2 mètres selon l'endroit.

- Dans la mesure du possible et par mesures d'économie et d'équité, il est concevable de prévoir 1 seule voie cyclable dans un sens sur NANCEL PENARD et une voie cyclable en sens inverse avenue Jean JAURES réalisée en son temps (où sont implantés les commerces). Cette solution existe déjà ailleurs et a donc pu être retenue par les pouvoirs publics.

- Une autre solution est d'intégrer une double voie cyclable sur cette avenue (2 X 1 mètre) ; c'est plus coûteux et surtout ne nous paraît pas nécessaire. Cependant la solution est possible et laisserait une marge d'environ 1 mètre restant.

Pour les trottoirs : les bordures de trottoirs étant détériorées voire délabrées à nombre d'endroits, elles imposent une réfection totale. Imaginant les coûts, ceci nous paraît être une opportunité pour redimensionner ces trottoirs vers la norme et ainsi récupérer de l'emprise pour permettre la création d'une voie cyclable dès les prochains travaux.

Nous demandons que ces trottoirs soient bitumés (en bitume perméable) ou en « revêtement gravier scellé » si cela est possible, pour permettre durabilité et, cheminement adapté aux personnes à mobilité réduite pour se rendre au centre de Pessac et/ou à sa gare, qui sont à 15 mn à pied.

Pour les stationnements sur la voie publique (actuellement identifiés au sol ou pas)

- ils ne nous paraissent pas être un empêchement pour aller dès maintenant dans la réalisation de nos propositions. Des changements mineurs d'attitudes (stationnement dans les rues adjacentes...) ou la tolérance telle qu'actuelle peut coexister avec une marche vers un nouvel équilibre qui, dans les faits,

pourra atteindre son objectif tout naturellement dans le temps avec l'évolution culturelle produite par « le développement durable » pénétrant progressivement notre société.

- ils peuvent également devenir l'occasion de modifier la perspective pour l'automobiliste en alternant des ilots de stationnement sur les deux côtés de cette avenue pour casser son aspect rectiligne. Ceci apparaît très efficace pour faire baisser la vitesse des véhicules dans tous les endroits où cette pratique est mise en œuvre.

A l'expérience de la mise en place des ralentisseurs avenue Léon BLUM la vitesse n'est effectivement ralentie qu'aux abords de ceux qui ne sont pas aux normes, les automobilistes accélérant fortement ensuite pour rattraper le ralentissement imposé. D'ailleurs, l'élévation au carrefour de l'avenue des ERABLES est particulièrement inefficace voire dangereuse. Pour augmenter la sécurité, la mise en place de ralentisseurs doit rester exceptionnelle afin de réduire la vitesse sur un point particulier. Sur l'avenue du Docteur NANCEL PENARD, elle nous paraît devoir être étudiée le cas échéant à hauteur de l'accès de la résidence du Pin Vert.

Les pistes cyclables ne peuvent-elle devenir une zone de stationnement en période nocturne ? - comme c'est le cas dans la CUB à certains endroits ; bien que sur NANCEL PENARD le besoin de cette nature est quasi nul. .

Pour les traversées piétonnes, il nous paraît opportun que soient réalisés des passages protégés à chaque carrefour ou jonction, comme c'est la règle en zone urbaine :

- une conservée à hauteur de l'avenue Jean CORDIER,
- une à hauteur de l'accès Pharmacie, (desservant ainsi les besoins des résidents vers la Pharmacie et des salariés du Chat Botté dans l'autre sens... ?)
- une à hauteur de la résidence du Pin Vert permettant la traversée vers l'avenue H. DOMEQ,
- une, permettant la traversée vers l'avenue des ERABLES,
- une pourrait être opportunément réalisée, à l'occasion des travaux prévus, aux abords de la Boulangerie face à l'avenue du VALLON ;

Par ailleurs, sur l'axe « développement durable » , nous vous soumettons quelques idées :

- prévenir les dégâts de tempête par l'enterrement des fils électriques, téléphones, ...à l'occasion de tous travaux conséquents de voirie
- protéger la ressource eau en favorisant l'infiltration des eaux de pluie (stockage sous voirie) ; cela donnerait de la cohérence avec l'infiltration au niveau des parcelles,
- économiser l'énergie en favorisant l'éclairage public basse consommation ;

Enfin, sur le plan esthétique et propreté, beaucoup trop d'immeubles et territoires présentent des signes d'abandon ou de non entretien qui donnent une image contrastée de notre quartier; et par endroits obligent le piéton à quitter le trottoir (Avenues Jean CORDIER, du VALLON et du Docteur NANCEL PENARD,...)

Nous avons bien conscience que certaines normes sont à respecter impérativement et nous n'en avons retenu que l'essentiel. C'est pourquoi nous proposons, si l'ensemble des dispositions ci-dessus ne peut être retenu pour chaque voie, d'étudier un véritable plan de circulation. Celui-ci pourrait intégrer des voies à sens unique qui permettent de mieux gérer le flux de circulation en offrant des voies suffisamment larges pour intégrer la circulation de tous les usagers.

En conclusion, cette rénovation conséquente d'une portion de l'avenue du Docteur NANCEL PENARD pourrait se révéler comme l'occasion de progresser dans la cohérence d'une politique de voirie et de transports que nous appelons de nos vœux en accord avec les résidents dont sont nos mandants.